

## LE MODÈLE DE RÉFÉRENCE DE LA

# DÉCRIMINALISATION

Le modèle de référence de l'IDPC en matière de décriminalisation est la suppression de toutes les sanctions pour usage de drogues et activités connexes, y compris la possession, l'acquisition, l'achat, la culture, de même que la possession de matériel lié à l'usage de drogues. Un nombre croissant de gouvernements, les Nations Unies, les groupes de la société civile, les réseaux de personnes usagères de drogues et les universitaires du monde entier ont reconnu le besoin urgent de décriminaliser.

### 1. Ne pas punir

#### Supprimer toutes les sanctions pour usage de drogues et activités connexes, pour toutes les substances

En supprimant toutes les sanctions (qu'elles soient pénales, civiles ou administratives) pour l'usage de drogues et les activités connexes, la décriminalisation crée un **environnement propice** au développement et à la promotion de l'accès aux systèmes de soins et de soutien sur une base volontaire. Ainsi, la décriminalisation est un élément essentiel de la réponse de **réduction des risques**.



### 2. Soutenir

#### Promouvoir l'accès aux systèmes de soins et de soutien sur une base volontaire

Des parcours doivent être mis en place en vue de faciliter l'accès à une gamme de **traitements, de services de réduction des risques et autres services sanitaires et sociaux**, fondés sur des données probantes, selon les besoins de chaque individu et sur une base **volontaire**.



### 3. Engagement communautaire

#### Impliquer de manière significative les personnes usagères de drogues

Les personnes usagères de drogues devraient être **impliquées dans le développement et la mise en œuvre** de la décriminalisation, en tenant compte de leur **diversité** et des formes transversales de discrimination auxquelles elles sont confrontées en relation avec leur statut socio-économique, leur race, leur genre, etc.



### 4. Réparations

#### Radier les condamnations antérieures et développer des systèmes de réparation pour les communautés touchées

Des mesures devraient être mises en place pour **rectifier et réparer** les dommages durables causés par la criminalisation aux individus et à leurs communautés (en particulier les personnes marginalisées et racialisées), y compris la **radiation automatique** des casiers judiciaires liés aux activités décriminalisées.



### 6. Santé & droits

#### Rediriger les ressources des systèmes punitifs vers des services d'affirmation des droits

Les réponses punitives coûtent cher et détournent les ressources de ce dont nos communautés ont réellement besoin : l'accès à des services de **santé** adéquats, une **alimentation** nourrissante, un **logement** stable, des **moyens de subsistance** durables et des environnements favorables



### 5. Conformité

#### Former les autorités de manière exhaustive en vue d'assurer la mise en œuvre et le respect de la politique de décriminalisation

Des efforts de formation, de sensibilisation et de prise de conscience devraient être développés afin que **toutes les autorités publiques compétentes** (ex. juges, prestataires de services de santé, défenseurs publics, police) soient correctement informées de la politique de décriminalisation et puissent **respecter sa mise en œuvre**.



Cette infographie a été développée par le Consortium International sur les Politiques des Drogues (IDPC), basé sur le Cours [en ligne] sur la décriminalisation des drogues et La décriminalisation des personnes usagères de drogues: Un guide pour le plaidoyer, des ressources conviviales pour les personnes de tous les secteurs qui souhaitent comprendre les principaux objectifs, principes et concepts liés à la décriminalisation de la consommation de drogues et comment faire du plaidoyer en ce sens. Vous pouvez accéder au Cours en ligne, au Guide, et à plus d'informations et de matériel utiles sur la décriminalisation, au lien suivant: <https://idpc.net/fr/themes-fr/decriminalisation>